

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne. Réclames... 50 c.

MM. Havas, rue J.-J. Rousseau, 9. MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h19	PARIS. — Départ.	7h45	9h40	Monsempron-Libos. — Départ.	7h30	9h30	9h30
Mercuès. —	5 28	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44	BORDEAUX. —	10 30	10 30	Fumel. —	7 37	9 37	7 37
Parnac. —	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 19	3 3	PÉRIGUEUX. —	6 50	1 45	Soturac Touzac. —	7 50	9 49	5 53
Luzach. —	5 53	1 20	6 16	BORDEAUX. —	3 28	10 18	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	Duravel. —	8 2	9 57	6 7
Castelfranc. —	6 10	1 43	6 37	RODEZ. —	9 34		AGEN. — Départ.	5h50	2h	Fry-l'Evêque. —	8 11	10 6	6 20
Puy-l'Evêque. —	6 24	2 »	6 49	AURILLAC. —	9 42		Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	Castelfranc. —	8 30	10 20	6 43
Duravel. —	6 36	2 14	6 58	VIERZON. —	7 15	12 42	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	Luzach. —	8 44	10 32	7 2
Soturac Touzac. —	6 47	2 27	7 7	PARIS. — Arrivée.	12 39	3 4				Parnac. —	8 55	10 41	7 18
Fumel. —	7 1	2 44	7 19							Mercuès. —	9 7	10 52	7 35
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26							Cahors. — Arrivée.	9 25	11 8	7 54

Cahors, le 16 Août 1873.

Aux émotions des luttes parlementaires, momentanément suspendues, vont succéder pour le pays des préoccupations d'un ordre moins élevé, mais tout aussi dignes d'intérêt.

Nous voulons parler de la grande session annuelle des Conseils généraux, qui s'ouvre lundi.

C'est là dessus que l'attention publique va presque exclusivement se concentrer parmi nous. Chaque préfecture aura ses débats publics; débats d'autant plus utiles, qu'ils touchent plus directement aux problèmes de la vie pratique et à nos intérêts intimes.

C'est assez dire ce que nous attendons de l'action des Conseils généraux, et de celui du Lot en particulier: Un examen sérieux des affaires départementales; l'étude de nos besoins moraux et matériels; une répartition équitable des charges contributives et le contrôle scrupuleux de l'emploi de nos deniers.

Certes la tâche est assez grande sans qu'il soit besoin d'en élargir le cercle. Mais si là se résument les attributions du Conseil en temps ordinaire, il n'est guère possible, néanmoins, de réduire chacun de ses actes à des proportions d'intérêt purement local, et de ne pas trouver parfois, dans leur attitude, la trace d'un empiètement forcé sur le domaine politique.

Et nous ne parlons pas seulement de ce qui peut se traduire des tendances de ces assemblées par l'expression de certains vœux, mais encore et surtout, de la composition de leurs bureaux et de leur commission de permanence, dont elles font trop souvent, comme une sorte de profession de foi. — Nous voudrions, quant à nous, ne voir dans le choix du Président du Conseil général, qu'un hommage rendu au mérite. Mais puisqu'on est forcé d'attacher une autre signification à ce préliminaire par lequel les corps électifs se dessinent dès la première heure, nous faisons des vœux pour que l'homme appelé à fixer le choix de ses collègues, ne puisse apparaître à l'opinion publique ni comme l'expression hautement affirmée d'une tendance politique, ni comme le représentant d'une coterie dans le département.

Ce n'est point l'heure de compter ses forces, mais de les unir. Il existe en France un immense désir d'apaisement: les diverses fractions du grand parti conservateur tendent d'elles-mêmes à s'unifier et à se confondre. Pour favoriser ce mouvement, l'unique moyen est de mettre en avant les hommes qui, par leur position, leur caractère, leurs antécédents, représentent le

mieux l'esprit d'impartialité et de neutralité.

Voilà pourquoi dans une fraction importante de notre Conseil général, qui serait peut-être devenue la majorité, chacun a dû imposer silence à ses sympathies à l'égard de Celui dont le nom historique semblait appeler tous les suffrages, par cela même que ce nom aimé pouvait paraître un drapeau faisant obstacle au rapprochement des esprits. Cet homme, dont la popularité est aussi grande que légitime, a été le premier à reconnaître qu'il est des moments où la politique exige des sacrifices. Dans ce cas là, l'abnégation n'est ni un effacement ni un amoindrissement, elle n'est que l'indice d'un grand caractère.

Voilà pourquoi, aussi, nous dirons aux amis de celui que le Conseil général avait mis à sa tête dans sa dernière réunion: Nul ne conteste les qualités solides du président de la Commission départementale; mais M. Roques est la personnification d'une politique trop exclusive, qu'il nous pardonne l'expression, trop aiguë.

Que M. Roques prenne conseil de lui-même, de son patriotisme, il sentira que, dans ses rapports avec la personnalité dont nous parlons, il y a comme une incompatibilité avec une présidence d'apaisement. — Nous pensons que si les amis de M. Calmon, qui, jusqu'à ce jour, ont eu la majorité dans le conseil général, comprennent bien les intérêts de cette personnalité, ils doivent tout faire pour favoriser une conciliation désirable.

Ils ne doivent nullement se dissimuler qu'il y a eu des mesures regrettables, des erreurs commises, une trop grande pression dirigée dans un certain sens: nous savons que les hommes les plus intelligents de ce groupe ont toujours désapprouvé certains excès de zèle.

Avec les souvenirs qui s'attachent à son nom, M. Calmon n'avait besoin d'aucune autre influence pour être agréé de ses concitoyens; les seuls obstacles qui se soient élevés sur sa route ne sont venus, nous le répétons, que de la pression trop vive exercée par de maladroits amis.

Nous soutenons donc que l'intérêt même de M. Calmon exige que ses amis rentrent dans le grand concert conservateur.

Un de nos confrères de la presse locale a tout récemment mis en avant, comme devant succéder à M. Roques, un nom auquel tout le monde eût songé, si, sans aucune préoccupation de parti pris, on n'avait eu qu'à nommer le plus digne. Aussi aurions-nous voulu que le Conseil général eût été abandonné à ses inspirations: C'était le meilleur moyen d'assurer le succès de M. Cuniac.

M. le premier président de la cour d'Alger est de ceux qu'on ne recommande pas. A part le

mérite de l'homme qui le désigne aux préférences de ses collègues, son choix aurait le privilège de n'être ni une défaite, ni un triomphe pour personne. M. Cuniac n'appartient à aucune des coteries qui divisent le pays, et par ses fonctions mêmes, il vit en dehors de leur influence. Chacun aurait le droit de voir en lui un magistrat éminent, un esprit droit, un caractère élevé. Personne, à raison même de la modération de ses opinions, n'aurait à craindre de rencontrer en lui un ennemi ou un adversaire politique. Le nom de M. Cuniac est donc le nom indiqué par les circonstances; mieux qu'aucun autre il peut servir de trait d'union entre les différentes fractions conservatrices du pays.

Que le Conseil général entre dans cette voie d'oubli et de conciliation, et l'union du parti conservateur du Lot sera fondée.

Les organes du parti de l'ordre contre le désordre dénoncent à l'indignation publique les audaces nouvelles des conspirateurs qui, pour fonder en France la République mère de la Commune, n'hésitent pas à reproduire les odieuses calomnies sur les retours de la *dime* et de la *rente*. On ne saurait trop flétrir les gens qui osent recourir à de tels mensonges.

Disons donc avec assurance, comme le *Francis*, et les autres journaux conservateurs, ce que sont et ce que valent ces calomnieux.

En vérité, on ne peut s'empêcher d'admirer la logique des radicaux et le merveilleux accord de leurs paroles et de leurs actes. Depuis qu'ils sont nés, ils forment un petit groupe remuant qui vit en conspiration permanente contre les lois. Nul ne peut compter sur ses doigts les émeutes et les insurrections qu'ils ont essayées et provoquées.

La métaphysique de l'école enseigne que le droit est debout quand ils ont le pouvoir, qu'il est violé quand ils ne l'ont pas. Ils ne l'ont jamais eu en fait qu'après l'avoir dérobé par surprise ou par violence. Au 24 février et au 4 septembre, que pese pour eux la souveraineté nationale? Combien étaient-ils pour la confiscation? Huit ou dix députés, suivis d'un petit lot de journalistes sans lecteurs et d'un gros de vauriens pour jouer le rôle du peuple, coururent à l'Hôtel-de-Ville et se partagèrent la France comme des chiens avides un cerf abattu. De quel droit priront-ils le gouvernement? Ils ne l'ont jamais dit. Ils ne peuvent le dire. Du droit, sans doute, de leur passion et de leur appétit. On eût été bien venu de leur parler alors de la souveraineté nationale!

Pendant les cinq mois d'interrègne de la nation qui s'écoulèrent depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 28 février 1871, le pays fut ballotté entre les Prussiens et les révolutionnaires, ravagé

par les uns, déchiré par les autres. L'un de ces derniers, celui qui piaffe avec le plus d'insolence, voulait même garder ce qu'il avait pris. On eut quelque peine à lui faire lâcher la dictature dont il s'était fait une douce habitude.

Et ce sont ces hommes qui accusent les autres de vouloir « disposer de la France sans son avis et sans son assentiment. »

Ce sont ces hommes qui ont l'audace de parler d'un retour possible aux droits féodaux.

La France n'est donc pas assez vaincue, assez appauvrie, assez isolée en Europe pour qu'il aient pitié d'elle, et qu'ils la laissent chercher le salut dans les institutions qui ont grandi l'Angleterre et la Belgique, qui permettent à la Russie d'étendre de jour en jour sa domination en Asie tout en émancipant les serfs, qui enfin ont ponné à l'Allemagne la force de préparer notre défaite et notre ruine.

On lit dans l'*Union*, organe de M. le comte de Chambord:

Le grave événement de Frohsdorff et les conditions dans lesquelles il s'est produit, ont toute la valeur d'un fait politique. Ce n'est pas une simple union de famille, c'est l'acte, depuis longtemps désiré par nous, d'un prince affirmant, au milieu de nos malheurs, la nécessité du principe héréditaire dans l'ordre monarchique. C'est un exemple qui, nous n'en doutons pas, sera suivi par ceux dont nous fûmes longtemps séparés et que nous espérons trouver désormais à nos côtés et parmi nous.

On lit dans le *Journal de Paris*, organe des princes d'Orléans:

L'*Ordre*, qui est, comme on le sait, un des principaux journaux du parti impérialiste, reconnaît qu'à la suite de l'entrevue de Frohsdorff l'union se trouve rétablie dans la Maison de France. Notre confrère, toutefois, ne croit pas que cet événement soit de nature à fortifier le parti légitimiste et à préparer le rétablissement de la Monarchie. Voici comment raisonne l'*Ordre*: « Les princes d'Orléans, en se rapprochant de M. le comte de Chambord, entraîneront avec eux un état-major peu nombreux; mais la grande masse du parti orléaniste, les bourgeois, les commerçants, les industriels, qui ont toujours constitué la force de ce parti, refuseront de s'associer à l'évolution accomplie par les princes d'Orléans et par leurs amis les plus intimes. Ils sont trop frondeurs et trop voltairiens pour se rallier au trône appuyé sur l'autel. La légitimité a conquis les princes d'Orléans; mais elle ne conquerra jamais les orléanistes. »

Nous ferons remarquer que si l'exemple donné par M. le comte de Chambord et par M. le comte de Paris est suivi par leurs amis, comme nous nous plaçons à l'espérer, les mots de légitimistes et d'orléanistes n'auront plus de signification. Ces mots puisaient leur raison d'être dans un antagonisme qui tendait depuis quelque temps à disparaître et qui va cesser complètement d'exister. Du moment où l'on est d'accord sur le principe, du moment où l'on ne diffère plus que sur des questions de conduite politique, il peut y avoir des royalistes de droite et des royalistes de gauche: il n'y a plus de

légitimistes et d'orléanistes.

S'agit-il de rétablir une Monarchie sans contrôle et sans contrepois ? Ce n'est pas la pensée du parti légitimiste ; ce n'est pas la pensée du parti orléaniste. Il ne peut être question, aujourd'hui, que de la Monarchie telle que la connaissent presque tous les peuples de l'Europe, c'est-à-dire la Monarchie constitutionnelle. M. le comte de Chambord lui-même l'a formellement déclaré. Dès-lors, si le pays redoute la prédominance excessive des idées religieuses sur la politique, il n'aura qu'à nommer des députés disposés à prendre des précautions contre ce danger.

L'Ordre ne se trompe-t-il pas de date lorsqu'il se représente la bourgeoisie française comme complètement voltairienne ? Il en était peut-être ainsi il y a quarante ans ; mais les choses n'ont-elles pas changé depuis cette époque ? l'utilité sociale et morale de la religion n'est-elle pas plus généralement admise ? les églises, qui autrefois n'étaient fréquentées que par les femmes, ne reçoivent-elles pas maintenant un grand nombre d'hommes appartenant précisément à cette classe moyenne que l'Ordre nous présente comme vouée tout entière à l'incrédulité ?

N'y a-t-il pas d'ailleurs une question qui doit dominer toutes les autres : la question suprême du salut de la France ? Croit-on que ce pays sortira de la crise qu'il traverse, croit-on qu'il recouvrera la paix au dedans, l'influence au dehors, s'il continue à être déchiré par quatre partis en guerre les uns contre les autres ? Et ne devrait-on pas remercier ceux qui, avec désintéressement, avec abnégation, travaillent à réduire le nombre de ces partis ? C'est ce que font en ce moment les princes d'Orléans et leurs amis. Leur patriotique conduite est aujourd'hui méconnue et travestie par l'esprit de parti ; quand elle aura porté ses fruits, elle sera plus équitablement appréciée.

Deux membres de la gauche ont attaqué le Gouvernement au sein de la Commission de permanence, mercredi dernier. On va voir dans quels termes énergiques et dignes ils ont été combattus et battus par MM. Beulé et de Broglie :

M. Journault signale l'interdiction de l'entrée en France de l'*Industriel alsacien*. Cette mesure est, suivant lui, très regrettable pour les populations de l'Alsace.

L'*Industriel alsacien* lutte en effet contre la propagande allemande dans les provinces annexées.

M. Journault indique qu'il y a un intérêt politique et national à ce que la mesure de l'interdiction ait un terme prochain, d'autant plus que ce journal donnait dans sa partie commerciale les cours de la place de Mulhouse.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, répond que si un journal français avait publié les mêmes articles et les mêmes fausses nouvelles que ceux reproduits par l'*Industriel alsacien*, il aurait été saisi, poursuivi, et certainement condamné par tout jury français.

N'ayant pas le droit de poursuivre un journal étranger, c'est bien le moins que le gouvernement puisse se défendre dans ce cas par une mesure d'interdiction. En juillet et en août, l'*Industriel alsacien* a inséré des imputations si odieuses que personne n'aurait pu l'absoudre. Il a reproduit non-seulement un grand nombre d'articles très agressifs, mais aussi des nouvelles calomnieuses, une entre autre venant de Berlin (singulier chemin pour une nouvelle venue d'Alger), portant que l'armée d'Afrique avait été dirigée sur Versailles afin d'y exécuter un coup d'Etat. Nous avons ménagé autant que possible la situation de nos départements de l'Est au moment de l'évacuation. Nous avons laissé la plus grande expansion à la joie des citoyens comprenant bien que l'évacuation était pour eux un sujet légitime de contentement et qu'il fallait laisser toute liberté au témoignage public de l'état des esprits. Mais il est impossible que le gouvernement puisse tolérer la publication et la circulation en France de mensonges odieux. Quant à la cote commerciale de l'*Industriel alsacien*, tout le monde sait que ce n'est pas pour un journal que les commerçants sont instruits des variations des prix et de la situation des marchés.

Il n'y a eu dans toute cette affaire qu'une mesure d'ordre supérieur.

Beaucoup de journaux étrangers attaquent et diffament. Il n'est pas juste que des étrangers puissent être admis à oser dire chez nous ce que nos nationaux ne pourraient point oser sans risquer d'être poursuivis conformément aux lois.

M. Journault veut rectifier un seul mot : l'article en question est d'un caractère tout à fait étranger à la rédaction ordinaire du journal.

M. Buffet. — Si la discussion continuait, il faudrait un juge. Or la commission ne peut pas se constituer juge.

M. Jozon demande à M. Beulé si les candidats pour les conseillers généraux peuvent faire afficher leurs circulaires quand elles traitent de politique. A Lyon, M. Ballue s'est vu refuser par le Préfet, M. Ducros, le droit d'afficher sa circulaire, sous prétexte qu'elle renfermait une discussion politique.

Dans le département de Seine-et-Marne, au con-

traire, les circulaires traitant de politique ont pu être affichées la semaine dernière sans obstacle.

M. Beulé. — Il n'y a pas de question de doctrine à cet égard. C'est une question de mesure, d'autant plus que les conseils généraux ne sont pas des corps politiques.

Dans le cas cité par M. Jozon en ce qui concerne Lyon, la circulaire était imprimée sur papier rouge ; le candidat déclarait accepter le mandat impératif ; enfin cet incident se produisait dans une ville soumise à l'état de siège. Ce sont là des conditions toutes particulières.

M. de Mahy expose que le journal le *Phare de Dunkerque* vient d'être frappé de l'interdiction de vente sur la voie publique. Or ce journal ne se vendait pas dans les rues ; il n'a que des abonnés. Eh bien ! les porteurs du *Phare de Dunkerque* ont été empêchés dans leur service de distribution, et le journal a été renvoyé devant le tribunal comme ayant contrevenu à l'arrêté.

Les porteurs des autres journaux n'ont cependant point été entravés dans leur service de distribution.

M. Beulé demande à M. de Mahy si ces faits sont parfaitement authentiques et s'il a des preuves à l'appui.

M. de Mahy répond qu'il les a connus par une lettre que lui a adressée son collègue M. Testelin, député du Nord.

M. Beulé déclare que, sur une simple lettre, et en présence d'un fait peu précis, il ne peut répondre aujourd'hui. Il éclaircira la question.

M. Voisin fait remarquer que ce n'est pas l'autorité administrative qui poursuit, mais bien le parquet. Or le parquet ne peut agir qu'en vertu d'un texte de loi formel ; il ne peut pas poursuivre l'un et ne pas poursuivre l'autre quand un délit ou une contravention est commis par les deux en même temps.

M. de Mahy fait ensuite allusion à un article de la *Décentralisation* de Lyon du 12 août qui rapporte le propos suivant, attribué à M. le duc de Broglie :

« Ce gouvernement, celui du 24 mai, est déterminé à suivre ses adversaires jusqu'à l'extrême limite de la légalité ; mais lorsque la loi lui fera défaut et ne lui permettra pas de recourir aux mesures nécessitées par les incidents de la lutte, le gouvernement n'hésitera pas à demander à l'Assemblée, par le vote de lois nouvelles, les moyens de soutenir le combat. » Il ne faut pas s'y tromper, a ajouté le ministre : c'est d'un duel à mort qu'il s'agit depuis le 24 mai ; le radicalisme ou la société doit y succomber. »

M. le duc de Broglie. — Je n'autorise personne à me faire parler sans mon consentement. Je n'ai nul compte à rendre sur des conversations privées que je n'ai autorisées aucun journal à reproduire. Je ne reconnais comme authentique aucune reproduction des paroles qui me sont attribuées.

M. de Mahy. — Ce serait le langage d'un chef de secte et non pas celui d'un chef de gouvernement.

M. Buffet fait observer que de pareils débats sur des bruits vagues de journaux sont en dehors des travaux de la commission de permanence.

M. le duc de Broglie, reprenant : Je ne reconnais à personne le droit de me questionner sur autre chose que sur des actes publics. Un ministre ne peut être responsable de rumeurs ou de bruits qu'il plaît à n'importe qui d'inventer et de propager.

M. de Kergolay conteste à M. de Broglie le droit même de répondre à de semblables questions.

M. Buffet. — Il n'y a pour les ministres que les actes publics.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 13 août, 1873.

Le maréchal président de la République est arrivé ce matin à 8 heures à Versailles, de retour de son voyage à Tarbes dont il est pleinement satisfait. Hier matin, il a assisté, sur le plateau de Gers, aux expériences d'artillerie qui avaient motivé son voyage. Il est reparti de Tarbes à midi 10, voyageant toujours par le plus strict incognito. La réception qu'il a reçue à Tarbes a été respectueuse et sympathique.

Cette grosse question du choix d'un type de canon n'a pas encore reçu de solutions les essais de poursuite, chacun néanmoins comprend la nécessité et l'urgence d'une décision. Le président de la République et le ministre de la guerre ont porté leur attention particulière de ce côté et, comme tout le monde, deviennent impatient. Après le nouvel élan d'activité qui est donné actuellement aux essais et aux expériences, il est probable qu'une solution ne tardera pas être prise.

Le bruit court, mais je vous le donne comme un bruit, sans vous rien garantir, que Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans, serait parti hier de Nancy où il était, pour aller à Vienne.

Le ministre du Commerce, M. de la Boullerie, partira demain pour Vienne.

Revue des Journaux

Patrie.

Si les flammes de l'hôtel-de-Ville et du ministère des finances sont éteintes ou à peu près, les incendies de Carthagène, de Malaga et de Séville brillent encore assez pour éclairer la question révolutionnaire. Les communards d'Espagne ont pris le nom de cantonalistes, mais ils travaillent absolument comme les amis de M. Vermesch travaillaient à Paris ; ils ont même perfectionné la méthode de leurs professeurs.

À Séville, ils ont brûlé un nombre effrayant d'édifices. De plus, ils ont donné la liberté aux forçats. Ils ont armé ces malfaiteurs, qui se seraient tous échappés, si la troupe ne s'était décidée à les traiter avec une rigueur nécessaire.

Dignes auxiliaires du radicalisme ! La République du 4 septembre, la Commune du 18 mars galonnaient les repris de justice et donnaient des épaulettes d'officier aux forçats. La Commune espagnole leur donne des armes et les admet dans les rangs de ses soldats.

M. Victor Hugo a écrit à M. le duc de Broglie la lettre suivante :

« Auteuil, villa Montmorency, 8 août.

« Monsieur le duc et très-honorable confrère.

« C'est au membre de l'Académie française que j'écris. Un fait d'une gravité énorme est au moment de s'accomplir. Un des écrivains les plus célèbres de ce temps, M. Henri Rochefort, frappé d'une condamnation politique, va, dit-on, être transporté dans la Nouvelle-Calédonie. Quiconque connaît M. Henri Rochefort, peut affirmer que sa constitution très-délicate ne résistera pas à cette transportation, soit que le long et affreux voyage le brise, soit que le climat le dévore, soit que la nostalgie le tue. M. Henri Rochefort est père de famille et laisse derrière lui trois enfants dont une fille de 17 ans.

« La sentence qui frappe M. Henri Rochefort n'atteint que sa liberté ; le mode d'exécution de cette sentence atteint sa vie. Pourquoi Nouméa ? les îles Sainte-Marguerite suffiraient. La sentence n'exige point Nouméa.

« Par la détention aux îles Sainte-Marguerite, la sentence serait exécutée et non aggravée. Le transport dans la Nouvelle-Calédonie est une exagération de la peine prononcée contre M. Henri Rochefort. Cette peine est commuée en peine de mort. Je signale à votre attention ce nouveau genre de commutation.

Le jour où la France apprendrait que le tombeau s'est ouvert pour ce brillant et vaillant esprit, serait pour elle un jour de deuil.

Il s'agit d'un écrivain et d'un écrivain original et rare. Vous êtes ministre et vous êtes académicien, vos deux devoirs sont ici d'accord, et s'entraident. Vous partageriez la responsabilité de la catastrophe prévue et annoncée. Vous pouvez et vous devez intervenir ; vous vous honorerez en prenant cette généreuse initiative, et, en dehors de toute opinion et de toute passion politique, au nom des lettres auxquelles nous appartenons vous et moi, je vous demande, monsieur et cher confrère, de protéger, dans ce moment décisif, M. Henri Rochefort, et d'empêcher son départ, qui serait sa mort.

Recevez, Monsieur le ministre et cher confrère, l'assurance de ma considération.

VICTOR HUGO.

M. le duc de Broglie a répondu à M. Victor Hugo :

« Monsieur et cher confrère,

« J'ai reçu, durant une courte excursion qui m'éloigne de Paris, la lettre que vous voulez bien m'écrire, et je m'empresse de la transmettre à M. Beulé.

« M. Rochefort a dû être l'objet (si les intentions du Gouvernement ont été suivies), d'une inspection médicale faite avec une attention toute particulière, et l'ordre de départ n'a dû être donné que s'il est certain que l'exécution de la loi ne met en péril ni la vie, ni la santé du condamné.

« Dans ce cas, vous jugerez sans doute que les facultés intellectuelles dont M. Rochefort est doué, accroissent sa responsabilité et ne peuvent servir de motif pour atténuer le châtement dû à la gravité de son crime. Des malheureux ignorants ou égarés, que sa parole a pu séduire, et qui laissent derrière eux des familles vouées à la misère auraient droit à plus d'indulgence.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'assurance de ma haute considération.

BROGLIE. »

La réponse adressée par M. de Broglie à M.

Victor Hugo nous paraît tout à fait digne et péremptoire.

En ce qui concerne les dangers du voyage pour la vie ou même la santé de M. Rochefort, le vice-président s'en rapporte, comme il est juste et naturel, à l'avis des médecins, seuls juges compétents en cette affaire. Quant à la commisération que M. Victor Hugo cherche à invoquer en faveur de M. Rochefort, le ministre a bien raison de répondre que les facultés intellectuelles de l'écrivain condamné accroissent sa responsabilité et le rendent moins digne de pitié que bien des malheureux pères de famille égarés par sa parole. C'est là qu'est la vérité et c'est là ce que M. Thiers n'a jamais voulu comprendre. En frappant ou en laissant frapper sévèrement de pauvres gens qui ont fait partie de la Commune pour gagner trente sous par jour, et en laissant avec des ménagements inouïs les chefs, les vrais coupables, tels que les Cluseret, les Ranc, les Rochefort et les Courbet, M. Thiers a commis à la fois une grande faute politique et une injustice dont la démocratie, si elle avait un peu d'intelligence et de sens moral, serait la première à lui demander un compte sévère.

Assemblée nationale.

Chaque parti accomode, à son gré, l'opinion du pays, et suivant les besoins de sa cause.

Chaque fraction politique se fait un pays, — à elle, — et lui prête, avec une généreuse libéralité, ses sentiments, ses aspirations et ses passions.

Le pays, — lui, — qui n'en peut mais, — sans se douter des œillades qu'on lui décoche et des sourires qu'on lui prodigue, pourra paisiblement son labeur quotidien : le labourer aux champs, l'ouvrier à l'usine ; chacun au travail matériel ou intellectuel que lui a départi la destinée.

Il est calme, le pays : il veut la stabilité et la paix ; il veut qu'un lendemain pacifique se lève sur sa veillée tranquille, et il s'endort, le soir, après la moisson du jour, confiant dans un Dieu juste et bon, confiant dans le grain qu'il a semé et dans l'outil qui le fait vivre.

Ce pays, il est conservateur par excellence : conservateur du toit et du foyer qui l'abritent, conservateur de son commerce et de son industrie, conservateur de ses chères épargnes et du bien qu'il tient de l'héritage paternel, conservateur enfin du gouvernement qui protège sa vie, sauvegarde son patrimoine et lui donne avec la quiétude du jour, la sécurité de demain.

Ce pays, livré à lui-même, n'a que de sages et fiers instincts ; ses notions en politique sont brèves mais décisives.

Il sait qu'il faut payer pour avoir droit, place et défense dans la vie sociale ; il paye sans mot dire.

Il sait qu'il faut une armée pour la gloire et le prestige du nom qu'il porte, une armée pour protéger le sol sacré de la patrie ou venger son honneur. Il paye allègrement sa dette, la scelle avec son sang et livre ses fils sans hésiter.

Il sait qu'il faut de l'ordre, des lois, une hiérarchie.

Il estime la règle et la pratique dans l'intérêt commun.

Le maire, le curé, l'instituteur, voilà ses premiers guides et ses éducateurs.

Il va bien une fois par semaine à la ville voisine, et là il voit de grandes assemblées, des parleurs enfiévrés, des conseillers faciles, des amuseurs publics.

Là, les cafés regorgent — la paresse abonde — et le plaisir provoque.

Son bon sens lui dit vite le cas de tous ces gens, turbulents, oisifs ou perdus, et il rentre chez lui, en tâtant les écus sauvés de la bagarre — il rapporte un instrument utile : sarcloir ou faucheuse, et traîne, à sa suite, quelques vaillantes têtes de bétail qu'il ajoutera au troupeau qu'il entretient déjà.

Eh bien ! ce pays-là nous demande la paix et le repos : il ne le demande pas, il l'impose.

Mais voici venir — jusque dans les communes — jusque dans les hameaux, les prédateurs de révolte, les indisciplinés du rang, les vendeurs de la panacée qui doit guérir les maux universels et changer la face du monde d'un coup de baguette.

Ils ont, pour eux, les mots retentissants, le verbe audacieux, la lèvre sonore et d'immenses appétits :

« Accourez, villageois ; accourez artisans ; voilà les temps prédits. »

« Vous êtes souverain, vous êtes le lion populaire, vous n'avez qu'à vouloir : sortez »

« Tenez, voici les urnes qui passent ! Votez, votez pour ceux qui vous délivrent et qui brisent vos fers. »

« Nous nous appelons : liberté, égalité, fraternité ; nous sommes vos frères. »

« Les rapports du travail et du capital, nous les referons ; la terre nous la répartirons ; les armées permanentes rongeaient la France : elles disparaîtront pour faire place aux légions triomphantes du peuple armé. »

« Jadis, vous succombiez sous l'écrasement du fardeau des charges publiques. »

« A d'autres aujourd'hui. C'est nous qui apportons la libre-pensée et l'enfouissement civil. »

« Votez, votez, voici les urnes qui passent. »

C'est bien là, n'est-ce pas, radicaux, communistes et communiens ce que vous allez tenter de dire. Vous l'écrivez et le colportez tous les jours, dans vos livres empoisonnés.

C'est là votre œuvre désolante, perfide et criminelle, mais le gendarme veille et le peuple passera devant vos urnes vides, car l'expérience est faite, et vous n'apportez rien que la misère, la ruine et les pleurs.

Toutes les lettres écrites par l'entourage de M. le comte de Chambord et de M. le comte de Paris confirment l'accord complet qui s'est établi entre les deux princes, la haute satisfaction que l'attitude et le langage du chef de la famille d'Orléans ont fait éprouver au chef de la Maison de Bourbon. Il n'y a donc plus à équivoquer sur ce grand acte, à l'interpréter comme n'ayant eu qu'un caractère privé, comme ayant rétabli l'union dynastique et non l'union politique entre les deux familles royales. Toute cette polémique qui, depuis plusieurs jours, remplit les colonnes de certains journaux, est de la puérilité. Le bon sens public ne s'y trompe pas, et a parfaitement compris qu'un événement décisif pour nos destinées s'était accompli, le 5 août, à Frohsdorff. La monarchie nationale a sombré en France par les divisions au sein de la famille royale, la monarchie se relèvera par l'union reconstituée dans la maison de Bourbon.

« Quand la France, au mois de février 1871, a élu l'Assemblée actuelle et envoyé à Bordeaux une majorité conservatrice pour réparer nos désastres, refaire nos institutions, cette majorité a été choisie parmi les partisans de la monarchie, et c'est à ce titre que M. Thiers a été élu dans vingt-cinq départements. »

Dès cette époque, à Bordeaux, les conservateurs ont compris la nécessité impérieuse de l'union pour délivrer le pays, le régénérer, lui rendre des institutions stables. Cette union, il fallait qu'elle commençât par la maison de Bourbon. Des premières tentatives eurent lieu pour rapprocher les deux familles royales ; M. Thiers, tout puissant par ses vingt-cinq élections, conspirant déjà contre l'accord des partis monarchiques, employa tous ses moyens d'influence pour faire échouer la réconciliation, qui aurait amené, à Bordeaux, le rétablissement de la monarchie, nous eût donné une paix moins humiliante et nous eût évité les horreurs de la Commune.

« Quand l'Assemblée est venue siéger à Versailles, l'œuvre de la réconciliation dans la Maison royale a été reprise. Un des premiers actes de cette réconciliation devait être l'abolition des lois d'exil contre les princes de la Maison de Bourbon. »

M. Thiers, malgré les engagements pris à Bordeaux, ne cessant de conspirer contre la monarchie, déploya tout son génie d'intrigues pour faire rejeter l'abrogation des lois d'exil, menaça l'Assemblée de donner sa démission, et ne céda que devant l'inébranlable fermeté de la commission.

« Les princes d'Orléans rentrèrent en France. Leur première visite fut pour le tombeau des membres de leur famille à Dreux. C'est là que virent les féliciter un grand nombre de députés de la droite, auxquels les princes devaient le bonheur de revoir la patrie. »

« Le langage tenu à Dreux par MM. le prince de Joinville et le duc d'Aumale, les sentiments manifestés par les amis les plus dévoués de M. le comte de Chambord, donnaient dès cette époque l'espoir d'un rapprochement entre les deux familles royales. »

« Malgré les incidents qui survinrent et qui parurent retarder la réconciliation, les députés de la droite conservèrent à l'égard des princes d'Orléans une attitude pleine

d'égards et de ménagements, afin de laisser toujours la porte ouverte à l'union qui, seule, pouvait assurer le salut du pays. »

« La fameuse commission des Trente fut élue par l'accord des deux grandes fractions monarchiques, et un résultat important allait être obtenu pour rendre au pays les institutions sans lesquelles il ne peut y avoir pour lui ni sécurité, ni prospérité, ni grandeur, lorsque l'esprit d'intrigue de M. Thiers est encore fatalement intervenu et a jeté la division au sein de cette commission présidée avec tant d'habileté et de fermeté par M. de Larcy. »

« Mais ceux qui s'étaient laissé prendre aux roueries de M. Thiers n'ont pas tardé à voir la faute commise ; l'union s'est rétablie entre toutes les fractions conservatrices de l'Assemblée ; elles ont compris que la politique dissolvante de l'ex-président : ses alliances avec le radicalisme, toutes ses manœuvres pour empêcher l'accord des partis monarchiques et la réconciliation des princes de la maison de Bourbon, précipitaient inévitablement la France vers de nouvelles et terribles catastrophes. »

« La majorité conservatrice a montré le 24 mai, son union, sa force, sa ferme volonté d'écartier tous les obstacles et toutes les intrigues qui voudraient l'empêcher de remplir sa mission, le salut du pays. »

« C'est le 24 mai qui nous a rendu la maison de France reconciliée, prête à répondre à la voix de la patrie, le jour où elle comprendra les véritables conditions de son bonheur. »

« L'accord rétabli entre le chef et tous les princes de la maison de Bourbon vient consolider l'union de toutes les forces conservatrices à la veille des résolutions décisives à prendre contre les menaces et les complots du radicalisme, encouragés par la défection de M. Thiers et de ses partisans. »

Presse.

Le pape observe la plus grande réserve dans ses appréciations sur les affaires de France aussi bien que sur celles d'Espagne. Bien qu'une très grande partie du clergé espagnol se montre sympathique aux idées et à la cause de don Carlos, Sa Sainteté a reçu avec les plus grands égards, la reine Isabelle lors de son dernier voyage à Rome.

Nous croyons également que Pie IX, dont le sentiment religieux plane au-dessus de tous les partis, s'est abstenu de prendre part aux négociations relatives à la fusion. Nous sommes convaincus que l'on ne doit pas accepter les assertions de certaines feuilles allemandes ou étrangères, représentant la religion comme envahissant le domaine de la politique.

Ni l'Espagne ni la France ne savent encore le régime qu'elles adopteront définitivement, et il y a lieu d'espérer que la religion sera honorée quelle que soit la forme de gouvernement qui viennent à prévaloir. Le pape ne saurait donc préjuger la question et il a trop de prudence et trop de sagesse pour se prononcer à l'avance soit pour la République, soit pour la royauté, soit pour l'empire.

Patrie.

M. Odilon Barrot est mort. Ne peut-on pas dire que Dieu choisit parfois des heures singulières pour enlever de la scène du monde les hommes politiques ? A quel moment disparaît M. Odilon Barrot ? Au moment précis où M. le comte de Paris va porter au comte de Chambord, « en son nom et au nom des » membres de sa famille, l'expression de leur respect et de leur déférence. Or, on ne saurait oublier que l'homme qui vient de mourir, M. Odilon Barrot, fut, de tous les chefs de 1830, celui qui s'opposa le plus énergiquement à toute espèce de transaction avec la monarchie du droit divin ; celui qui fit rompre les conférences engagées entre les députés et les délégués de Charles X, et adopter le programme de l'Hôtel-de-Ville, auquel Louis-Philippe dut le trône. Enfin ce fut M. Odilon Barrot qu'on chargea d'accompagner la famille royale et Charles X partant pour l'exil, et c'est le jour où il meurt que le petit-fils de Louis-Philippe va, sur le sol étranger, s'incliner devant le petit-fils de Charles X.

Mais laissons de côté ces jeux bizarres de la Providence, et puisque M. Odilon Barrot meurt à un moment où le calme du présent nous permet de revenir sur le passé, étudions, en quelques lignes, le caractère et la destinée de cet homme qui s'éteint, âgé de quatre-vingt-deux ans, et qui a joué un rôle si actif et parfois si décisif pendant trente ou quarante des années les plus remuantes de ce siècle,

par lui-même si agité. Eh bien ! à notre sens, M. Odilon Barrot est le type le plus achevé, la personnification la plus nette du Français, tel que l'a fait la révolution de 1789 : libéral et effrayé de la liberté, aimant le calme et couvrant les aventures ; inquiet, brouillon, inventant des complots dont il ne prévoit pas les suites, préparant contre ses ennemis des pièges dans lesquels il est le premier pris. Ces braves gens-là parlent toujours de rester dans la légalité, de contraindre les autres à y demeurer, et, le jour d'après, ils font, ils précipitent des révolutions dont ils sont les premières victimes et qui ne profitent qu'à leurs ennemis.

M. Odilon Barrot n'a-t-il pas été de ce modèle ? Souvenez-vous et jugez.

Dans sa jeunesse, en 1815, il est le défenseur ardent des Bourbons contre les Bonapartes ; puis, sous la seconde Restauration, nous le retrouvons dans l'opposition, ami et protégé de Dupont de l'Eure et de Lafayette. Il avance davantage encore dans ce qu'on appelle alors la voie du progrès. Le voici président de la fameuse société : « Aide-toi, le ciel t'aidera ; » cependant il en est encore à l'opposition légale. Mais on sait ce que veut dire en France l'opposition légale. Ceux qui s'y adonnent ne manquent jamais de violer les lois à la première occasion, que, d'ailleurs, ils font naître. C'est ce qui arrive à M. Odilon Barrot : il devient l'un des principaux auteurs de la révolution de Juillet. Il est l'un des premiers fonctionnaires du nouveau régime, que bientôt cependant il se met à battre en brèche. Lui, l'ancien soutien de la Restauration, est allié maintenant avec les radicaux ; il vote contre l'hérédité de la pairie, il demande la nomination des maires par les conseils municipaux. Il marche, il marche toujours ; il progresse, il progresse encore ; le voici chef de la réforme, le voici attablé au Château-Rouge ; le voici devenu le héros des banquets ; il est l'ami de Marie, de Garnier-Pagès, par lesquels il se croit soutenu. Mais, tout à coup, et comme dans les fêtes, la salle du banquet se change en champ de bataille. M. Barrot croyait trouver des fourchettes, il est entouré de fusils ; il voulait discourir, il faut se battre. Il se présente devant les barricades ; derrière il trouve ses amis de la veille. Ceux-ci s'emparent du pouvoir et montent au sommet. Lui s'abîme. De ses propres mains il a renversé le trône que de ses propres mains il avait élevé.

Oh ! alors, ce chef authentique du bourgeois de Paris, railleur, estouffeur, donneur de leçons au pouvoir, est effrayé, comme le bourgeois lui-même, de l'ouvrage qu'il a fait, mais il est trop tard ; il faut boire la République, puisque vous l'avez versée. Tâchons au moins qu'elle contienne le moins de poison possible, et corrigeons l'âpreté de la boisson. C'est alors que M. Barrot, ancien ami des radicaux, ancien président de la compagnie Aide-toi, le ciel t'aidera ! ancien défenseur des protestants du Midi, lui qui avait dit « la loi est athée et doit l'être ; » c'est alors que, devenu, en 1849, ministre du prince Louis, il supprime les clubs, il fait voter les lois restrictives contre la presse, il organise et défend l'expédition de Rome. Deux ans plus tard, vienne l'Empire, et M. Barrot reprendra la thèse et les manœuvres libérales. Enfin, pour que, jusqu'à sa dernière heure, aucune bascule politique ne lui soit épargnée, il meurt sous le gouvernement qui a renversé M. Thiers, investi de la vice-présidence du conseil d'Etat que M. Thiers lui avait donnée.

Quel est donc le Français de nos temps troublés, quel est « le fils de 89 » qui ne retrouvera pas, trait pour trait, geste pour geste, sa figure et ses allures, dans la figure et les allures de M. Odilon Barrot ?

Tout au moins, au milieu de ses évolutions et de ses contorsions politiques, M. Odilon Barrot a-t-il conservé une honorabilité de caractère, une pureté de vie privée dont il convient de le louer et dont nous le louons sans réserve. En ces temps où les défaillances à la vertu sont presque aussi fréquentes que les défaillances aux principes politiques, il faut souhaiter aux Français, si éprouvés par les révolutions et si violemment sollicités par les doctrines les plus vicieuses, de ne point imiter M. Barrot dans sa vie politique et de l'imiter dans sa vie privée.

INFORMATIONS

M. Ménard, gérant du *Patriote savoisin*, a été condamné, pour diffamation contre M. l'ab-

bé Rivoire, curé de la Motte-Servolex, à dix jours de prison, 100 fr. d'amende, 500 fr. de dommages et à l'insertion du jugement dans deux journaux.

Le procès intenté à Courbet par l'administration des Domaines pour sa responsabilité civile à l'occasion de la destruction de la colonne de la place Vendôme a été appelé devant la 1^{re} chambre. Sur la demande de M^e Lachaud, l'affaire a été renvoyée après les vacances judiciaires, c'est-à-dire jusqu'au mois de novembre.

Le fédéralisme commence à porter ses fruits en Espagne : le morcellement de ce malheureux pays ne s'arrête pas aux provinces ; les cantons eux-mêmes se mêlent de vouloir être indépendants. Pour peu qu'on les laisse faire, il n'y aura bientôt si petite ville qui n'ait des prétentions à la souveraineté. C'est ainsi que le canton de Grenade vient de publier une série de décrets dont voici les principaux :

- 1^o Décret imposant une contribution de 100,000 duros ;
- 2^o Décret ordonnant la démolition de toutes les églises, y compris le Sacré-Mont, le temple le plus vénéré de Grenade ;
- 3^o Décret ordonnant la fonte de toutes les cloches et l'établissement immédiat d'un hôtel des Monnaies pour frapper en monnaies le bronze provenant de cette fonte ;
- 4^o Décret pour s'emparer au nom du canton (cela s'est déjà opéré), de l'administration de l'hacienda et de tous les biens de l'Etat ;
- 5^o Et enfin décret de révocation de tous les magistrats des cours de justice.

« Le cœur nous manque dit la *Prensa*, de Madrid, à qui nous empruntons ces tristes renseignements, pour commenter des faits aussi monstrueux. »

A Séville, c'est encore mieux : la propriété a été déclarée collective. Les ouvriers se sont reconnus propriétaires des fabriques et des instruments de travail.

En revanche, il a été décrété que tout le fardeau des contributions pèserait sur les riches. Si cela continue, tout le monde voudra être prolétaire.

Une bien bonne histoire de sous-préfet, à la charge du 4 septembre.

Un ami d'un de nos ex-gouvernants avait été envoyé à Tlemcen, en qualité de sous-préfet ; il arrive dans ce qu'il croit être son arrondissement :

- La sous-préfecture, s'il vous plaît ?
- Il n'y en a pas.
- Comment, il n'y en a pas ?
- Il n'y en a jamais eu.

Voyant que le pays était veuf de toute espèce de sous-préfecture, il envoya immédiatement la dépêche suivante :

« Tlemcen — pas de sous-préfecture — envoyez argent pour rapatrier. »

Le général commandant la Haute-Vienne vient d'interdire la publication du *Progressif*, journal radical de Limoges.

La République de Nevers vient d'être condamnée pour diffamation contre M. Gillois, le concurrent de M. Thurigny aux dernières élections de la Nièvre.

M. Le Libon (Joseph-Albert), administrateur des postes, a été nommé directeur général des postes, en remplacement de M. Rampont, député républicain à l'Assemblée nationale.

Fiez-vous-y ! Nous avons dit cent fois déjà, nous le dirons mille fois encore : les communiens sont incorrigibles.

On nous communique une médaille commémorative des sinistres journées de mai 1871, et que la Préfecture de police vient de saisir, paraît-il, à un nombre considérable d'exemplaires (on parle de 7 ou 8,000) au moment où ils allaient être distribués.

Cette médaille, du module d'une pièce de 100 francs (du temps où il y en avait), porte sur la face la suscription suivante, surmontée

naturellement d'un bonnet phrygien :
COMMUNE DE PARIS

1871

Au revers ou lit, circulairement, les mots suivants :

Bataillon des pétroleurs, dits enfants du Tonnerre. — 20 mai 1871.

Dans le cercle de ces sinistres mots, on lit les suivants :

LES CITOYENS
PARISELLE ET GIFFAULT
ORGANISENT
FEMMES ET ENFANTS
AVEC DES PINCEAUX ET CASSEROLES
POUR ALLER BADIGEONNER
LES MURS ET Y METTRE
LE FEU

Voilà ce que nous avons en sous les yeux, voilà ce qui allait être distribué, voilà ce que la police vient de saisir.

Nous n'ajoutons pas un mot.

(Figaro).

Chronique locale
et méridionale.

Le Conseil général du Lot ouvrira, après demain lundi, sa grande session annuelle. Nous avons le ferme espoir qu'il répondra aux besoins du pays et aux impérieuses nécessités de la situation par une conduite modérée et conciliante.

Il y a dans notre conseil général une majorité d'esprits calmes et sages, qui doivent se rendre un compte exact des événements accomplis depuis quelques mois. Nous serions désolés qu'ils prissent une attitude politique dessinée, même favorable au pouvoir national du 24 mai que nous défendons, parce que cette résolution serait contraire aux droits des assemblées départementales. Mais, dans la tâche administrative qu'ils ont à remplir, dans les vœux qu'ils pourront formuler sur les questions économiques, dans les choix qu'ils sont appelés à faire, nous souhaitons ardemment de les voir seconder la tendance des âmes droites et vraiment françaises vers la pacification et l'entente de tous les conservateurs.

M. Munin Bourdin, conseiller de préfecture, vient, par décret du Président de la République, d'être élevé à la première classe de son grade.

Les nombreux amis de M. Munin Bourdin apprendront avec plaisir cet acte de justice, récompense méritée de longs et honorables services.

ADMINISTRATION DES POSTES

Des examens pour l'admission au surnuméraire auront lieu le 9 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens, devront se présenter sans délai, devant le Directeur, chef du service des Postes, du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

On nous écrit de Luzech :

Un incendie a détruit ces jours passés à Cambayrac, la maison du sieur Fourtet. Tous les secours ont été inutiles à cause du manque d'eau. En un instant tout a été consumé. Il ne reste plus de l'immeuble que les quatre murailles presque calcinées.

Circonstance à noter, le propriétaire était absent depuis la veille. Ce qui donnerait à penser que la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

Par décret du 5 août 1873 :

M. Latreille (Pierre), ancien commissaire de police, a été nommé commissaire spécial de police à Luzech, en remplacement de M. Gradit, décédé.

Par arrêté préfectoral, en date du 6 août 1873, M. Favier (Prosper-Léon), a été nommé commissaire de police à Gourdon.

M. Mendaille, ancien commissaire de police, vient d'être nommé commissaire de police à Rochecouart (Haute-Vienne).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 16 Août 1873.

Naissances.

Contou (Louis-Léopold), à St-Georges. — Vallet (Georges-François), rue St-André. — Alix (Jeanne), rue Olivier. — Castelnau (Marie), à St-Henri. — Bénech (Henri), place Nationale. — Bru (Marie), rue du Piot.

Décès.

Bouysson (Catherine), jardinière, 87 ans, Cabessut. — Massip (Mathilde), 9 mois, à Cavanies. — Balmon (Marie), 3 ans, à St-Georges. — Marmiesse (Paul-Joseph-Germain), 2 mois, place St-James. — Perdrix (Rosalie), 65 ans, port Bullier. — Quercy (Jean), cultivateur, 78 ans, rue moulin St-James. — Trouillier (Marie-Joséphine), 17 mois, rue des Boulevards. — Barther (Jeanne), 7 ans, rue Tapis-Vert. — Coly (Antoine-Henri), 28 mois, rue des Elus. — Bellot (Guillaume), cultivateur, 23 ans, célibataire, rue des Badernes.

Pour la chronique locale : A. Layton,

Dernières nouvelles

Tous les journaux de Paris reproduisent l'article suivant du Français qui est en ce moment l'organe le plus accrédité, des opinions des monarchistes constitutionnels, et qui d'un autre côté reçoit souvent des communications officielles :

La réunion de la commission de permanence a été une occasion pour plusieurs membres importants de la majorité d'échanger leurs idées. On conçoit que les conversations aient porté principalement sur le grave événement qui vient de s'accomplir à Frohsdorf. Les membres de la droite et du centre droit étaient d'accord pour se féliciter vivement de l'heureuse issue de cette entrevue. Les uns et les autres s'entendaient pour y voir une garantie d'union conservatrice dans le présent, et une espérance de salut pour la France dans l'avenir.

Quant aux conséquences précises et immédiates que cet événement peut avoir sur les destinées de la France, des esprits sages estimaient qu'il fallait, sans demeurer inactif, ne rien précipiter ; que l'impatience bruyante, les exagérations triomphantes pouvaient n'être pas sans inconvénient ; qu'en donnant dès aujourd'hui toutes les difficultés comme résolues, on risquait de préparer à l'opinion, imprudemment surexaltée, des déceptions fâcheuses, d'amener ainsi des récriminations, des découragements, et de dégoûter l'opinion de solutions plus modestes auxquelles elle pourrait être encore obligée de se résigner au moins temporairement.

Les mêmes esprits faisaient d'ailleurs remarquer que tant que l'Assemblée serait en vacances, il fallait éviter tout ce qui ne serait qu'une agitation dans le vide ; qu'il était au moins inutile de prétendre parler prématurément au nom de la France, dont les représentants ne pouvaient prendre de résolution que dans trois mois, à la réunion de l'Assemblée. Il importait d'ailleurs auparavant, ajoutait-on, si la question de la monarchie de M. le comte de Chambord doit être alors posée, de savoir dans quelles conditions cette monarchie serait proposée.

Ces conditions pourraient influencer beaucoup sur

la décision des divers groupes parlementaires et sur les sentiments du pays. Or, cette question est de celles auxquelles ni la presse, ni même les partis parlementaires ne peuvent à eux seuls donner une réponse. On annonçait qu'un certain nombre de députés de la majorité se disposaient à se rendre dans quelque temps auprès de M. le comte de Chambord et à conférer avec lui sur ces graves questions. Il conviendrait au moins, dit-on, d'attendre le résultat de ces conférences, personnellement aujourd'hui ne pouvant s'attribuer le droit de parler au nom de M. le comte de Chambord.

Il semblerait, en somme, résulter des conversations de ces hommes politiques que, le caractère de l'entrevue ayant été maintenant bien clairement établi, il convenait, après s'être félicité de ce rapprochement si complet et en avoir fait honneur à qui de droit, d'attendre les événements ultérieurs qui seuls, permettraient d'augurer les conséquences qui pourraient avoir et l'époque à laquelle celles-ci pourraient se réaliser. D'ailleurs, tous les efforts devaient être faits, toutes les précautions prises pour que l'acte du 5 août, qui est au premier chef un acte d'union, n'ait aussi que des effets d'union sur les divers groupes conservateurs. Tout nous donne l'assurance, d'ailleurs, qu'il n'en sera pas autrement. Les membres de la droite et du centre droit paraissent convaincus que s'ils doivent tout faire pour compléter, dans le sens de leurs opinions, l'œuvre du 24 mai, ils doivent prendre grand soin de ne l'ébranler ni de la compromettre ; car si ce n'est pas l'avenir du pays définitivement garanti, c'est le présent sauvegardé.

Paris, 16 Août 1873, soir.

Rente 3 p. %	57,65
— 4 1/2 p. %	83,30
— 5 p. %	90,60
— 5 p. %	90,95

ÉTUDE

de M^e Jules Billières, avocat avoué à Cahors.

AVIS IMPORTANT.

Les créanciers des successions de Jean Pouly et de Jeanne Delsol, mariés à Nuzéjols, père et mère d'Antoine Pouly, décédé en état de faillite, sont informés par leurs héritiers que la distribution par contribution du prix des biens meubles et immeubles provenant de ces successions sera ouverte le dix-neuf août courant, par M^e Depeyre, juge-commissaire, au tribunal civil de Cahors et que les créanciers qui n'auront pas produit leurs demandes et leurs titres au greffe dudit tribunal civil de Cahors, dans les trente jours qui suivront cette ordonnance seront déchus de leurs droits.

La présente insertion est faite pour suppléer à la sommation prescrite par l'article 659 du code de procédure civile.

Les créanciers sont priés de ne pas confondre cette procédure avec les opérations faites ou à faire au greffe du tribunal de commerce de Cahors, au sujet de la faillite dudit Antoine Pouly, fils.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton

A céder de suite pour cause de départ

La **LIBRAIRIE** religieuse, classique et littéraire

DE **CALMETTE, FILS.**

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse. Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

- Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18. 1 fr. »
- Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1^{re} partie agriculture. — 1 vol. in-12. 2 fr. »
- Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2^o partie Commerce. — 1 vol. in-12. 3 fr. »

Papeterie. — Commission en librairie.

Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon



ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais
DOSAGE GARANTI
5 à 60/0 d'azote; 10 à 120/0 d'acide phosphorique assimilable
Prix : 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy
FACILITÉ DE PAIEMENT
Th. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

PAPETERIE COOPÉRATIVE D'ANGOULÊME

LAROCHE-JOUBERT, LACROIX ET C^{ie}
Les papiers portant L-J, D, L et C^{ie}, en filagramme, sont garantis exempts de poudre minérale quelconque.
Se trouvent, en France et à l'étranger, dans tous les magasins qui vendent du papier

SURDITÉ BRUIT, MAUX D'OREILLE

Guide pour leur traitement: 2 fr. — 7,800 Malades depuis 16 ans. — Traitement facile par correspondance. D^r GUÉRIN, R. de Valois, 17. — 1 h. à 2 h. — Paris.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse.

Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille :

JULHIA, fondeur

CAHORS

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
D^r pôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

Carrosserie



Sellerie

CARAYON

CARROSSIER

Boulevard Sud, à Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera dans son magasin, des Voitures à 4 roues, au prix de 480 francs, et avec capotage, 700 francs. Phaéton, capoté pouvant changer les sièges à volonté, 850 francs. Harnais pour Voitures. — Bouclerie vernie, 90 francs ; bouclerie cuivre, 100 francs. — Echange de Voitures.

A VENDRE LE MOULIN

et le

LAC DE CABAZAC

avec ses dépendances

S'adresser pour les renseignements, sur les lieux, à M^{me} veuve Miquel, qui en est la propriétaire.

Elle donnera des facilités pour le paiement.

A VENDRE Porcherie de la Tour

PRÈS MONFLANQUIN, LOT-ET-GARONNE
Reproducteurs Anglais et Craons
issus de sujets primés dans les Concours.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse.

S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTIE.

chez **CONTOU**, boulangier, rue St-James, à Cahors.